



Commune de
LAVIGNY

**Annexe au Formulaire d'annonce
pour la production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire
par une pompe à chaleur air/eau ou air/air dans un bâtiment existant
dès le 26 février 2024**

Objets pouvant être dispensés d'enquête publique (Art. 68c RLATC)

LOCALISATION	
Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
N° parcelle : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	N° ECA : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Installateur, professionnel qualifié : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	

PROPRIETAIRE DU BÂTIMENT – REGIE IMMOBILIERE	<input type="checkbox"/> Destinataire des factures
Nom, prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
N° postal : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Localité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Tél. : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Courriel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ACCORD DES VOISINS CONCERNES		
<i>N° parcelle</i>	<i>Nom du propriétaire</i>	<i>Signature</i>

Art. 103 al. 1 LATC : « 1 Aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé. ».

Art. 105 al. 1 LATC : « 1 La municipalité, à son défaut le département, est en droit de faire suspendre et, le cas échéant, supprimer ou modifier, aux frais du propriétaire, tous travaux qui ne sont pas conformes aux prescriptions légales et réglementaires. »

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

- ☞ Le formulaire d'annonce pour pompe à chaleur air/eau ou air/air dans le Canton de Vaud – janvier 2024
- ☞ Le présent formulaire dûment complété et signé par toutes les parties concernées

- ☞ Données techniques de la pompe à chaleur air/eau ou air/air
- ☞ 1 plan de situation avec échelle et emplacement de la PAC (extrait cadastral ou photo aérienne <https://map.cjl.ch/>, www.geo.vd.ch, www.google.ch/maps)
- ☞ 1 plan, coupes, élévations, photos, esquisses avec cotes nécessaires à la bonne compréhension des travaux prévus